

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID 046-214600892-20240305-2024011-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-011

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 01
Votants : 12

OBJET

**MODIFICATION
DE COMPETENCE
OPTIONNELLE
« POLITIQUE DU
LOGEMENT ET
CADRE DE VIE »
PAR LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
LA VALLEE DU LOT
ET DU VIGNOBLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.02.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, Mme BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY.

Madame Mary HALL a donné procuration à Monsieur Eric DARQUES-ROSE

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil
Communautaire, lors de la séance du lundi 11 décembre 2023 a voté la
modification des statuts de la communauté de communes. Cette dernière a
procédé à la compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie ».

Monsieur le Maire rappelle que la CCVLV s'est engagée dans des
programmes de revitalisation pour développer ses bourgs centres, et assurer
leur rayonnement sur le territoire. Dans le cadre du Programme Petites Villes
de Demain, elle a signé une Convention d'Opération de Revitalisation de
Territoire (ORT). Dans le programme d'action constitutif des engagements
de la communauté de commune, une action majeure sur l'habitat était
obligatoire. Aussi, la communauté de commune s'est engagée dans une étude
pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

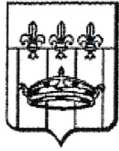
A l'issu de cette étude, après plus d'un an de travail en partenariat avec
le Département et les services déconcentrés de l'Etat représentant l'Agence
Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), il a été défini le besoin d'une
action d'ampleur visant à favoriser la rénovation de l'habitat privé ; et
notamment sur les thématiques de la rénovation énergétique, de travaux
d'accessibilité et d'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap, ainsi
qu'à la résorption de l'habitat insalubre dans le cadre de travaux lourds. A
cette fin, deux programmes ont été identifiés :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : qui
permettra une action renforcée sur un périmètre défini, dans le centre bourg de
Prayssac, Puy l'Evêque, Luzech et Castelfranc ;
- un Programme d'intérêt Général (PIG) : qui permettra une action
globale sur l'ensemble des 27 communes du territoire, hors secteur OPAH.

Ces Opérations Programmées entraîneront :

- le recrutement d'un prestataire chargé de l'animation des dispositifs
(permanences, conseils, montage de dossiers, accompagnement renforcé)
subventionné à hauteur de 35 % par l'ANAH, et 15% par le Département ;

../..



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 046-214600892-20240305-2024011-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.02.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. LEVASSEUR, Mme BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

2024-011

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 01
Votants : 12

OBJET

**MODIFICATION
DE COMPETENCE
OPTIONNELLE
« POLITIQUE DU
LOGEMENT ET
CADRE DE VIE »
PAR LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
LA VALLEE DU LOT
ET DU VIGNOBLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

../..

- la mise à disposition des propriétaires occupants comme bailleurs, sous conditions de ressources et de programmes de travaux d'intérêt communautaire compatibles aux dispositifs d'aide des Opérations Programmées, d'aides aux travaux financées par la Communauté de Commune, le Département (aides à la pierre), l'ANAH, et de partenaires publics, le cas échéant.

Monsieur le Maire indique que les procédures de modifications statutaires à mettre en œuvre sont celles définies à l'article L.5211-20 pour la réécriture et le reclassement des compétences, et à l'article L.5211-17 pour le transfert de nouvelles compétences.

Elles seront actées uniquement si elles recueillent l'avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Chaque conseil municipal disposera d'un délai maximum de 3 mois à compter de la délibération de l'organe délibérant de la communauté.

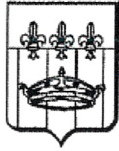
Toutefois, le préfet pourra prendre son arrêté avant l'expiration de ce délai si la majorité requise des communes et le conseil communautaire se sont déjà prononcés en faveur du transfert.

A défaut de délibération prise par une commune, son avis est réputé favorable.

L'article L.5211-17 du CGCT dispose que : « les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

1.1.2.1. le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

../..



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/03/2024
Reçu en préfecture le 16/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 046-214600892-20240305-2024011-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.02.2024

2024 - 011

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. LEVASSEUR, Mme BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 01
Votants : 12

OBJET

**MODIFICATION
DE COMPETENCE
OPTIONNELLE
« POLITIQUE DU
LOGEMENT ET
CADRE DE VIE »
PAR LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
LA VALLEE DU LOT
ET DU VIGNOLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

../..

1.1.2.3. l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution. »

Afin d'assurer la mise en place de ces programmes, et de mieux répondre aux besoins de nos administrés sur notre territoire, il est proposé de doter la communauté de communes d'une compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie ».

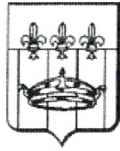
Les enjeux suivant sont été identifiés pour l'exercice par la Communauté de communes ladite compétence :

- ce diagnostic et cette étude préalable pourront servir de base à une Opération Programmée ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations programmées : Programme d'Intérêt Général (PIG), et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; sous toutes leurs formes (Renouvellement Urbain, Revitalisation Rurale, etc...). A ce titre, la mission de « suivi-animation » d'Opération Programmées sera assurée par la communauté de communes. Elle sera effectuée en régie ou confiée à un opérateur externe. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération ;

- les aides aux travaux complémentaires à celles accordées par l'Etat, l'ANAH, le Conseil Régional, le Conseil Départemental (Aides à la Pierre), ou tout autre partenaire public pour la création ou l'amélioration de logements, dans le cadre d'Opérations Programmées ;

../..



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-011

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 01
Votants : 12

OBJET

**MODIFICATION
DE COMPETENCE
OPTIONNELLE
« POLITIQUE DU
LOGEMENT ET
CADRE DE VIE »
PAR LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
LA VALLEE DU LOT
ET DU VIGNOLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 046-214600892-20240305-2024011-DE

Reçu
l'événement

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20.02.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. LEVASSEUR, Mme BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

...

- la conduite d'études dans les centres-bourgs, centres villes et les cœurs
de villes et villages afin d'envisager des maitrises d'œuvres d'opérations
mixtes afin de résoudre les problématiques d'insalubrité, d'économie
d'énergie, du bâti ancien, d'aménagement et de création d'espaces publics,
d'opérations de revitalisations dans les centres bourgs ;

-Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation
territoriale de la République ;

-Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2334-2,
L5211-17, L5214-16, L5211-20 ;

- Considérant la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la nouvelle rédaction de la compétence optionnelle « Politique
du logement et cadre de vie » ;

- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président
de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

